

2ème année de Master - Mention « Droit »
Parcours « Law for innovation »
Enseignements et contrôle des connaissances : [2025-2028](#)

Version du 18/04/2025

				Volume horaire de l'année (h) :			120,00	
Premier semestre				Volume horaire du semestre :			ECTS : 30	
Matières	Organisation pédagogique			Barème			Examen terminal	
	TD	Cours	HETD	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
Compétences fondamentales - UE obligatoires								
UE 1.1.1 : Legal Methodology and Legal Theory for innovation		10,00	15,00		60	6	écrit	1h
UE 1.1.2 : Law for technological and societal innovations		40,00	60,00		140	14	oral	
Compétences complémentaires - UE optionnelles								
1 UE à choisir parmi les suivantes :								
UE 1.2.1 : Droit de la famille		20,00	30,00		100	10	oral	
UE 1.2.2 : Séminaires de droit comparé		20,00	30,00		100	10	oral	
UE Facultatives *								
UE 1.2.5 : Anglais juridique		14,00	21,00	20		2		
UE 1.1.3 : Tutorat FLE		14,00	21,00	20		2		
UE 1.1.4 : Tutorat Anglais		14,00	21,00	20		2		
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre **								
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de				150	points

Deuxième semestre				Volume horaire du semestre :			ECTS : 30	
Matières	Organisation pédagogique			Barème			Examen terminal	
	TD	Cours	HETD	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
Compétences fondamentales - UE obligatoires								
UE 2.1.1 : Legal Methodology and Legal Theory for innovation		10,00	15,00		40	4	écrit	1h
UE 2.1.2 : Law for technological and societal innovations		40,00	60,00		120	12	oral	
Compétences complémentaires								
UE obligatoire								
UE 2.2.1 : Mémoire de recherche				140		14	mémoire écrit et soutenance	
UE Facultatives *								
UE 2.3.1 : Tutorat FLE		12,00	18,00	10		1		
UE 2.3.2 : Tutorat Anglais		12,00	18,00	10		1		
UE 2.3.3 : Stage en mobilité				10		1		
UE 2.3.4 : Anglais juridique		12,00	18,00	10		1		
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre **								
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de				150	points

* Les notes et les résultats des UE facultatives ne sont pas pris en compte pour l'obtention du semestre et donc de l'année et du diplôme. Ils figureront sur le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.